

L'ajournement

phes dans l'industrie pharmaceutique canadienne, et pour les consommateurs.

Bien, le président de Merck Frosst lui-même a tenu à souligner que le nouveau Centre était le résultat direct de l'adoption de la loi qui encourage les entreprises à investir au Canada, ainsi que le ministre du Québec Gerald Tremblay qui a confirmé tout cela, monsieur le Président. C'est dommage, j'aurais aussi voulu. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a le vieil adage latin *Dura lex, sed lex*, la loi est dure, mais la loi est là. Alors, le Règlement fait que je dois maintenant reconnaître l'honorable député d'Edmonton-Est.

• (1900)

[Traduction]

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, et par votre intermédiaire, je m'adresse à tous les Canadiens, les conservateurs de Mulroney ont maintenant vendu 20 p. 100 de notre société nationale d'énergie, comme en fait foi le rapport provisoire de Petro-Canada pour les six mois se terminant le 30 juin 1991. On y lit en effet que la vente des actions met fin au statut de société d'État de Petro-Canada. Petro-Canada qui était une société d'énergie appartenant à 100 p. 100 aux Canadiens n'est plus.

Qu'avons-nous perdu? Nous avons perdu une arme vitale de notre arsenal de défense de l'intérêt public. Aucun gouvernement du Canada ne pourra dorénavant se servir de Petro-Canada pour garantir l'honnêteté des pétrolières étrangères puisqu'il nous était permis d'espérer que notre propre société pétrolière ne nous arnaquerait pas à la pompe. Petro-Canada ne pourra plus contribuer à garder une partie des profits pétroliers au Canada pour y être réinvestis. Petro-Canada ne pourra plus servir à nous ouvrir la voie d'un avenir énergétique plus vert en faisant activement la promotion des économies d'énergie et de l'utilisation des énergies de remplacement et en prenant des mesures modestes comme la récupération, le recyclage et la vente d'huile à moteur usée ou en commercialisant l'éthanol produit à partir de céréales, un produit écologique privilégié partout au pays.

Les Canadiens perdent aussi beaucoup d'argent, des milliards de dollars. J'évalue très sommairement les pertes que cette vente fait subir aux Canadiens à 4 milliards de dollars.

J'ai essayé de convaincre les conservateurs de modifier le projet de loi de privatisation pour garantir que la vente

permettrait au moins de recouvrer les 6,8 milliards de dollars que les Canadiens ont investi dans Petro-Canada au fil des ans. C'est exact, 6,8 milliards de dollars, en dollars de 1990.

Malheureusement, les membres conservateurs et libéraux du comité qui étudie le projet de loi ont rejeté mon amendement qui tenait compte de cette réalité financière, mais ce n'est pas tout. Le ministre lui-même a admis qu'une grande partie de l'argent qu'il retirerait de la vente, y compris les quelque 520 millions de dollars que devrait rapporter la première tranche de 20 p. 100, ne serait jamais remise aux contribuables. Cet argent sera directement réinvesti dans la société.

Ce ne sont pas des blagues. Les acheteurs de Petro-Canada vont gagner sur les deux tableaux. Si vous vendiez votre maison et que vous remettiez l'argent à l'acheteur, vos enfants vous feraient interner. Tout psychiatre les appuierait, parce que c'est de la folie.

Il y a encore deux sombres aspects sur ce curieux marché, monsieur le Président. D'abord, les contribuables canadiens verseront des millions de dollars aux courtiers en valeurs mobilières pour faciliter ce vol légal des deniers publics. Deuxièmement, l'argent que la société retirera de la première vente, ces 520 millions de dollars, permettra à Petro-Canada de participer financièrement au plan gouvernemental d'envoyer le pétrole canadien du champ Hibernia directement aux raffineries américaines au détriment des raffineries canadiennes situées dans les régions où le chômage dépasse 10 p. 100. C'est de la démenche.

Je vous dirai ceci, monsieur le Président: si, lorsque tout sera finalement terminé et que la dernière part du gouvernement sera vendue, la population du Canada a récupéré plus de 2,5 milliards de dollars en dollars de 1990, je m'engage à manger le hansard de tout le débat sur le projet de loi C-84, y compris la transcription des délibérations du comité.

Permettez-moi donc de conclure en répétant la question que j'ai posée au ministre le 19 juin 1991. La voici: selon les meilleures estimations du gouvernement, combien d'argent le Trésor canadien récupérera-t-il de la vente des parts de Petro-Canada, une fois la société complètement vendue? Même un chiffre approximatif suffirait.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre aux commentaires de mon collègue d'Edmonton-Est.